



(cachet de l'établissement)

Photo de l'élève

PROJET d'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ
 Scolarisation d'un enfant ou d'un adolescent atteint de troubles de la santé
 B.O. n° 24 du 18.9.2003 – Circulaire n° 2003-135 du 8.09.03

L'élève :

NOM **PRENOM**

DATE DE NAISSANCE/...../..... **CLASSE**

Les responsables de l'élève :

Je soussigné(e),

	Mère (ou tutrice)	Père (ou tuteur)
Nom	Mme	M.
Prénom
Adresse

Domicile
Mobile
Travail

.....
.....
.....

autorise un personnel enseignant ou encadrant :

 à délivrer les médicaments prescrits dans les conditions précisées sur l'ordonnance jointe (voie orale ou inhalée).
 Le responsable légal fournira impérativement l'ordonnance récente et les médicaments prescrits.

RENSEIGNEMENTS

Bilan allergologique effectué le (date) :
 par le Docteur :

L'élève est allergique à (préciser le ou les allergènes en cause) :

Aliments à exclure :
 Traces autorisées Oui Non

à compléter par la famille

REPAS

Panier repas seul autorisé

Si panier repas, celui-ci ne doit pas être déposé dans le même réfrigérateur que des médicaments.
Modalités pour la prise du repas (maintien de la chaîne du froid, lieu du repas, surveillance...) :

.....

.....

.....

.....

.....

Régime spécifique garanti par le distributeur de restauration collective

Menus proposés par la cantine avec éviction simple de l'aliment concerné, faite :

- sous contrôle du personnel de cuisine
- par l'élève (dans ce cas, la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée)

Gouter (*modalités à préciser*)

PENDANT LES COURS

Une attention particulière doit être portée lors de la manipulation de certains matériaux allergisants.

▶ Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipulation de :

- fruits à coques (amandes, noix, noisettes....) arachides (cacahuètes)
- pâte à modeler pâte à sel autres :

▶ Autres aménagements à préciser :

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

- ▶ Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI.
- ▶ L'adrénaline auto-injectable (Anapen, Jext, Epipen, Emerade) doit être conservée à température ambiante **inférieure à 25°**. Lors des sorties scolaires en périodes chaudes, elle devra être mise dans un sac isotherme.
- ▶ Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau.
- ▶ La personne responsable de la sortie doit avertir la structure d'accueil de l'existence du PAI et s'assurer que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le document. Sinon, en informer la famille.

➡ **La famille est chargée de transmettre le PAI à la MFR**

Fait à :le

<i>Les parents ou tuteurs</i>	<i>Le directeur d'école ou le chef d'établissement</i>	<i>Le médecin (cachet et signature)</i>	<i>Autres</i>